

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 10

Fascicule n° 10

Thursday, March 21, 1985

Le jeudi 21 mars 1985

Chairman: Honourable James A. McGrath, P.C., M.P.

Président: L'honorable James A. McGrath, c.p., député

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Special Committee on the*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité spécial sur la*

Reform of the House of Commons

Réforme de la Chambre des communes

RESPECTING:

Order of Reference pertaining to the examination of the powers, procedures, practices, organization and facilities of the House of Commons

INCLUDING:

Second Report to the House

CONCERNANT:

L'ordre de renvoi relatif à l'examen des pouvoirs, des procédures, des pratiques, de l'organisation et des installations de la Chambre des communes

Y COMPRIS:

Deuxième rapport à la Chambre



J
103
H7
33-1
R38
A13

of the
Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

J
103
H7
33-1
R38
A13

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 10

Fascicule n° 10

Thursday, March 21, 1985

Le jeudi 21 mars 1985

Chairman: Honourable James A. McGrath, P.C., M.P.

Président: L'honorable James A. McGrath, c.p., député

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Special Committee on the*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité spécial sur la*

Reform of the House of Commons

Réforme de la Chambre des communes

RESPECTING:

Order of Reference pertaining to the examination of the powers, procedures, practices, organization and facilities of the House of Commons

INCLUDING:

Second Report to the House

CONCERNANT:

L'ordre de renvoi relatif à l'examen des pouvoirs, des procédures, des pratiques, de l'organisation et des installations de la Chambre des communes

Y COMPRIS:

Deuxième rapport à la Chambre



First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985

**SPECIAL COMMITTEE ON THE REFORM
OF THE HOUSE OF COMMONS**

**COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

Chairman: The Honourable James A. McGrath, P.C., M.P.

Président: L'honorable James A. McGrath, c.p., député

First Vice-Chairman: The Honourable André Ouellet, P.C., M.P.

Premier vice-président: L'honorable André Ouellet, c.p., député

Second Vice-Chairman: Bill Blaikie

Deuxième vice-président: Bill Blaikie

MEMBERS/MEMBRES

ALTERNATES/SUBSTITUTS

- Lise Bourgault
- Albert Cooper
- Jack Ellis
- Benno Friesen

- Pat Binns
- Gérald Comeau
- Ian Deans
- Léo Duguay
- W.R. Bud Jardine
- Keith Penner
- Don Ravis—(14)

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Sandy Birch

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, March 26, 1985

The Special Committee on the Reform of the House of Commons has the honour to present its

SECOND REPORT

1. In the Throne Speech opening the First Session of this Parliament, the Government indicated that reform of the House of Commons would receive a high priority. In response, the House established a Task Force on the Reform of the House of Commons composed of seven Members. Appointed on December 5, 1984, your Committee presented its first report on December 20. That Report was the result of an intensive series of meetings during which the Task Force examined and refined a number of the recommendations of the Special Committee on Standing Orders and Procedure. In adopting these amended recommendations as our own, your Committee wishes to emphasize the need for the House itself to begin the reform process. Some of the more important items recommended include the establishment of legislative committees, the election of the Speaker by secret ballot, a revised and enlarged Board of Internal Economy and the provision of staff and budgets for committees.

2. Since the presentation of its first report, your Committee has adopted a broadly based agenda which will permit it to examine and report on a number of aspects of the House of Commons. Among these are: The Use of Time, Committees, the Chair, Confidence, Responsibility of Ministers and the role of the Private Member.

3. The Committee believes that there are a number of matters which should be reported to the House now.

Royal Assent

4. Your Committee has also considered the practice used for witnessing Royal Assent. In the First Session of the 32nd Parliament the time used for this took more than the equivalent of a full sitting day as well as interrupting the flow of business in the House. We note that Canada is still using a practice which was abandoned by the United Kingdom Parliament in 1967. In fact, no other Commonwealth Parliament has maintained the procedure still used in Canada.

5. Your Committee notes that the Australian Parliament has always received the pronouncement of Royal Assent by written message. The practice is as follows:

- The Speaker of the House in which the Bill originated sends a letter to the Governor-General transmitting the copies of the Bill.
- The Governor-General signs the Bills and two messages notifying both Houses of Royal Assent.
- The messages from the Governor-General are reported to both Houses individually.

6. Your Committee recommends that the declaration of Royal Assent by written message be adopted in Canada and that the Government embark on the necessary discussions to

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 26 mars 1985

Le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

1. Dans le discours du trône prononcé à l'ouverture de la première session de la présente législature, le gouvernement a indiqué que la réforme de la Chambre des communes serait une de ses premières priorités. La Chambre a donc créé un Groupe de travail sur la réforme de la Chambre des communes, composé de sept membres. Constitué le 5 décembre 1984, le Comité a présenté son premier rapport le 20 décembre. Ce rapport était le fruit de séances intensives au cours desquelles le Groupe de travail a examiné et reformulé un certain nombre des recommandations du Comité spécial du règlement et de la procédure. En faisant siennes ces recommandations révisées, le Comité tient à souligner que la Chambre doit amorcer elle-même le processus de réforme. Les recommandations contenues dans ce rapport visent notamment à créer des comités législatifs, à élire le Président au scrutin secret, à mettre sur pied un Bureau de la régie interne modifié et élargi et à doter les comités de personnel et de budgets.

2. Depuis la présentation de son premier rapport, le Comité a adopté un programme très général qui lui permettra d'étudier diverses questions relatives à la Chambre des communes et d'en faire rapport. Figurent parmi ces questions: l'utilisation du temps, les comités, la présidence, la confiance, la responsabilité ministérielle et le rôle du simple député.

3. Le Comité estime devoir faire rapport à la Chambre dès maintenant d'un certain nombre de questions.

Sanction Royale

4. Le Comité a également examiné la pratique selon laquelle la Chambre doit aller entendre le Gouverneur général ou son suppléant proclamer la sanction royale. Pendant la première session de la 32^e Législature, cette pratique a fait perdre à la Chambre l'équivalent de plus d'un jour de séance, sans compter qu'elle a interrompu le cours de ses travaux. Le Parlement du Royaume-Uni a abandonné cette pratique en 1967 et elle n'est suivie par aucun autre Parlement du Commonwealth.

5. Le Comité note qu'au Parlement de l'Australie, la sanction royale est toujours communiquée par message écrit, selon la marche décrite ci-dessous;

- le président de la Chambre dont émane le projet de loi envoie au Gouverneur général une lettre à laquelle sont annexés les exemplaires du projet de loi.
- Le Gouverneur général signe les projets de loi ainsi que deux messages, chacun destiné à l'une des deux Chambres, pour informer celles-ci que la sanction royale a été accordée.
- Il est fait rapport séparément aux deux Chambres du message du Gouverneur général.

6. Le Comité recommande que le Parlement du Canada adopte la formule selon laquelle la sanction royale est donnée par message écrit et que le gouvernement entreprenne les

achieve this change. Notwithstanding this recommendation, provision should be made for the use of the present practice should that be the pleasure of Her Excellency on the advice of Her Ministers.

Electronic Media

7. Your Committee has heard evidence from several witnesses regarding televising of committee proceedings. It will be making recommendations concerning the admission of electronic and photographic media to committee meetings in a subsequent report.

8. At present we recommend that accredited members of the Parliamentary Press Gallery be permitted to record and broadcast the sound from committee meetings using the outlets now being provided in committee rooms.

9. We further recommend that no changes be made in the present format of the Canadian Broadcasting Corporation parliamentary broadcast until this Committee has presented its Final Report.

Standing Order 1

10. Standing Order 1 of the House of Commons is as follows:

1. In all cases not provided for hereafter or by sessional or other orders, the usages and customs of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland as in force at the time shall be followed so far as they may be applicable to this House.

11. Your Committee believes that the practices of the House of Commons have evolved sufficiently that the House need no longer be bound to the practices of another House in another country. It is, however, always useful to examine the precedents and authorities of other legislatures and Parliaments. In order to maintain our traditions while at the same time assuring the independence of the House of Commons to adapt to its own needs, your Committee recommends that Standing Order 1 be deleted and the following substituted:

1. In all cases not provided for in these Standing Orders, procedural questions shall be decided by the Speaker or Chairman, whose decisions shall be based on the usages and precedents of the House of Commons of Canada and parliamentary tradition in Canada and other jurisdictions, so far as they may be applicable to the House.

Recorded Divisions

12. Your Committee has examined the time-consuming method by which the House conducts recorded votes and is unanimous in its opinion that the present method of voting should be changed.

13. Members are familiar with the process of voting in the House but may not be aware of the complexity of recording results. The present method involves two staff groups. One group, involved during the recording of the votes, is readily visible to Members. In addition, another group as large as eight other persons registers the divisions for the *Votes and Proceedings (Journals)*.

discussions nécessaires à cette fin. Par contre, on devrait également prévoir la possibilité de recourir à la pratique actuelle si c'est là le bon vouloir de Son Excellence ou le conseil de ses ministres.

Médias électroniques

7. Le Comité a entendu plusieurs témoins sur la question de la télédiffusion des délibérations des comités. Il fera des recommandations en ce qui concerne l'utilisation de matériel électronique et photographique aux séances des comités dans un rapport ultérieur.

8. Pour le moment, nous recommandons que les membres autorisés de la tribune parlementaire puissent enregistrer sur bande sonore les délibérations des comités en se servant des prises actuellement prévues à cette fin dans les salles de réunion et les diffuser.

9. En outre, nous recommandons que la Société Radio-Canada n'apporte aucun changement à la formule actuelle de télédiffusion des travaux parlementaires avant que le Comité ne présente son rapport final.

Article 1 du Règlement

10. L'article 1 du Règlement de la Chambre des communes est libellé en ces termes:

1. Dans tous les cas non prévus par le présent Règlement ni par des ordres de session ou autres, la Chambre suit, en tant qu'ils lui sont applicables, les usages et coutumes de la Chambre des communes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, alors en vigueur.

11. Le Comité estime que la pratique à la Chambre des communes a suffisamment évolué et qu'il n'est plus nécessaire de suivre les usages en vigueur dans une autre Chambre et dans un autre pays. Par contre, il est toujours utile d'examiner les précédents et les règles ayant cours dans d'autres assemblées législatives et dans d'autres parlements. Pour assurer le maintien de nos traditions, tout en accordant à la Chambre l'autonomie voulue pour évoluer en fonction de ses besoins, le Comité recommande que l'article 1 du Règlement soit supprimé et remplacé par ce qui suit:

1. Dans tous les cas non prévus par le présent Règlement, le Président de la Chambre ou du comité décide des questions de procédure, en se fondant sur les usages et précédents de la Chambre des communes du Canada et sur les traditions du Parlement canadien et d'autres Parlements, en tant qu'ils sont applicables à la Chambre.

Votes par appel nominal

12. Après avoir examiné la méthode très lente qu'utilise actuellement la Chambre pour les votes par appel nominal, les membres du Comité sont unanimes à penser que le mode de scrutin doit être modifié.

13. Bien qu'ils soient conscients de la façon dont les votes se déroulent à la Chambre, les députés ne se rendent peut-être pas compte de la complexité du processus de consignation des résultats. Le mode de scrutin actuel nécessite la participation de deux groupes d'employés. Ceux qui s'occupent de consigner les voix à la Chambre sont très visibles, mais il y a également une autre équipe, pouvant comprendre jusqu'à huit personnes,

14. In the House, six people are presently needed in order to conduct the vote: the Clerk of the House who registers the names of all the Members who have been called as they rise; a Table Officer who calls from memory the Members as they rise; two other Table Officers who keep a tally of the number of Members who have voted 'for' and 'against'; and two other Procedural Clerks seated behind the curtain who keep a back-up count of the vote and send their results for comparison with those at the Table at the end of the vote.

15. There is an additional serious weakness in the present system in that only two people have experience in the calling of the Members as they rise. Obviously in the event of illness, the House would have to improvise a new method of voting.

16. After the vote or votes, the staff of the Journals Branch register the vote in the day's *Votes and Proceedings*. For one or two divisions this requires three employees working thirty minutes for each division.

17. When dealing with a large number of votes at the Report Stage, the process becomes extremely complex and time-consuming, requiring additional staff. An electronic voting system could automatically register the Members' votes for the *Votes and Proceedings*.

18. It takes less than 10 minutes to move from any part of the Parliamentary Precinct to the Chamber.

19. Therefore, your Committee recommends that an electronic voting system be adopted.

20. An electronic voting system would change the way recorded divisions are taken. When a debate concludes, the Speaker would put the question. If a recorded vote is requested, the Speaker would again place the question and open the voting system for a period of 15 minutes. During this period, the bells would ring, Members would come to the Chamber and, after activating the computer with their identity cards, register their vote - Yea, Nay or Present. At the end of the 15 minute period the computers would close and the results would be announced and made available instantly for Members, the media and the public.

21. Should more than one question be before the House for decision at the same time, such as motions related to the report stage or the Estimates, the first vote would open the computer for 15 minutes and subsequent questions for 5 minutes.

22. Members could be warned of an impending vote by the Party Whips through the use of electronic pagers. Some may feel that this limiting of time for voting removes flexibility from the House. Your Committee is of the opinion that the House of Commons can no longer enjoy the luxury of waiting

qui est chargée de consigner le résultat des votes aux fins des *Procès-verbaux (Journaux)*.

14. Il faut actuellement six personnes pour inscrire les votes à la Chambre: - le Greffier de la Chambre, qui inscrit sur l'imprimé prévu à cette fin le nom de tous les députés au fur et à mesure qu'ils se lèvent pour voter et que leur nom est annoncé; un greffier à la Table, qui annonce, de mémoire, le nom des députés qui se lèvent à tour de rôle; deux autres greffiers à la Table qui tiennent le compte, sur l'imprimé prévu à cette fin, du nombre de députés qui ont voté pour ou contre une proposition; et deux autres greffiers installés derrière les rideaux, qui tiennent un compte parallèle et envoient leurs résultats pour qu'ils soient comparés avec ceux des greffiers à la Table une fois le vote terminé.

15. La méthode actuelle présente en outre une faiblesse importante du fait que deux personnes seulement ont l'expérience nécessaire pour annoncer de mémoire le nom des députés au fur et à mesure qu'ils se lèvent pour voter. Si ces personnes étaient malades, la Chambre serait évidemment obligée d'improviser un nouveau mode de scrutin.

16. Le personnel de la Direction des Journaux inscrit les résultats des votes par appel nominal aux *Procès-verbaux* quotidiens. L'inscription des résultats de chaque vote occupe trois employés pendant trente minutes.

17. Lorsqu'il lui faut consigner les résultats des nombreux votes tenus à l'étape du rapport, le processus devient extrêmement lent et complexe, et la Direction doit y affecter du personnel supplémentaire. L'adoption d'un mode de scrutin électronique permettrait de consigner automatiquement les résultats aux fins des *Procès-verbaux*.

18. Moins de dix minutes suffisent pour se rendre à la Chambre des communes à partir des différents édifices faisant partie de la Colline parlementaire.

19. Par conséquent, le Comité recommande l'adoption d'un système de vote électronique. Ce système modifierait la façon de procéder aux votes par appel nominal.

20. Une fois le débat terminé, le Président met la question aux voix. Si l'on réclame la tenue d'un vote par appel nominal, le Président met de nouveau la question aux voix et déclenche le système de vote pour une période de quinze minutes. Pendant ce temps, la sonnerie d'appel convoque les députés qui, après avoir inséré leur carte d'identité dans l'ordinateur, y inscrivent leur vote - Oui, Non ou Présent. À la fin de cette période de quinze minutes, l'ordinateur refuse toute nouvelle entrée et les résultats sont annoncés et immédiatement mis à la disposition des députés, des médias et du public.

21. Si la Chambre est simultanément saisie de plusieurs questions, comme cela se produit à l'étape du rapport ou au moment de l'étude du Budget des dépenses, quinze minutes seront prévues pour le vote sur la première question, et cinq minutes seront accordées pour chacune des autres questions.

22. Les whips pourront convoquer les députés pour le vote au moyen d'un système d'avis à distance électronique. Pour certains, pareille limitation du temps accordé aux députés pour voter peut sembler faire perdre à la Chambre de sa souplesse, mais le Comité estime que la Chambre des commu-

for a few Members to arrive for a vote. It must be kept in mind that the primary obligation of each Member of the House of Commons is to the work of the Chamber.

23. **Your Committee recommends** that the system of electronic voting to be installed meet the following requirements:

- (a) That each Member vote from his/her desk;
- (b) That each vote be recorded and displayed at the moment it is entered;
- (c) That a display panel listing Members' names, the question before the House and the time available for the business before the House be appropriately located in the House.
- (d) That for the first two-thirds of the required voting time Members may change their vote;

24. There will be occasions of great importance for which the House may wish, by unanimous consent, to retain a more traditional method of voting. Since it is not realistic to expect the Clerks to maintain the ability to call votes as they do now and in the event of a failure of the computer system, the House should adopt a system of roll call voting. In the event of a roll call vote the bells would ring for 15 minutes, following which the vote would proceed.

The Precincts of Parliament

25. Part of the Order of Reference for the Special Committee is an examination of the physical facilities of the House of Commons. We have met jointly with the Standing Committee on Management and Members' Services. That Committee has for many years been faced with a shortage of adequate and suitable office accommodation for Members of the House of Commons and the people who work for them. Two important facts have hampered the efforts of various Speakers and committees in meeting the needs of the House. First, the House of Commons has no Capital Budget. Second, Parliament has no central agent to act for it, to be responsible to it, nor to plan for it in the area of its physical needs. To date Parliament has had to rely on the goodwill of the Minister of Public Works.

26. We hasten to state that this has not been the fault of the officials involved in providing services, both from the House of Commons and from the departments concerned. Parliament has failed to provide both the funds and the authority to maintain and improve its own precincts. This inadequacy needs to be addressed urgently.

27. **We propose** that the precincts of Parliament be placed under the authority of a new officer - the Intendant of Parliament, who would be responsible to both Houses.

28. In the case of the House of Commons, the Intendant would be responsible through the Speaker to the new Board of Internal Economy recommended in our First Report. The grounds of the expanded Parliamentary Precinct, which are a

nes ne peut plus se permettre de retarder la tenue d'un vote pour donner à quelques députés le temps d'arriver pour voter. Il ne faut pas oublier que le député doit se dévouer avant tout à la Chambre.

23. **Le Comité recommande** que le système de vote électronique réponde aux conditions suivantes:

- (a) chaque député vote de sa place;
- (b) chaque vote est immédiatement consigné et les résultats sont affichés simultanément;
- (c) les noms des députés et l'objet du vote sont affichés à un tableau installé à la Chambre à un endroit approprié, et le temps dont disposent les députés pour voter est aussi affiché à un endroit approprié;
- (d) les députés ont la possibilité de modifier leur vote dans les deux premiers tiers du temps accordé pour le vote.

24. Il y a des occasions solennelles pour lesquelles la Chambre voudra peut-être, par consentement unanime, conserver un mode de scrutin plus traditionnel. Puisqu'il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les greffiers conservent leur habileté à annoncer le nom des députés comme ils le font aujourd'hui et au cas où le système informatique ferait défaut, la Chambre devrait adopter un nouveau mode de scrutin par appel nominal. Les députés se lèveraient pour voter en entendant leur nom au lieu de se lever d'abord, pour que les greffiers annoncent ensuite leur nom, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Pour ces occasions, la sonnerie d'appel se ferait entendre pendant quinze minutes, après quoi on procéderait au vote par appel nominal.

La Colline parlementaire

25. Le mandat du Comité spécial, tel qu'il est décrit dans son ordre de renvoi, prévoit notamment qu'il examinera les installations de la Chambre des communes. Le Comité a tenu une séance à ce sujet avec le Comité permanent de la gestion et des services aux députés, qui se heurte depuis de nombreuses années à une pénurie de locaux adéquats pour loger les députés et leur personnel. Deux facteurs importants ont entravé les efforts déployés par les divers présidents et comités pour répondre aux besoins de la Chambre. Premièrement, la Chambre des communes n'a pas de budget d'immobilisations. Deuxièmement, le Parlement n'a pas d'agent général qui relève de son autorité et qui puisse agir en son nom et planifier ses besoins en installations. Jusqu'à ce jour, le Parlement s'en est remis au bon vouloir du ministre des Travaux publics.

26. Nous nous empressons d'ajouter qu'il ne faut pas blâmer les responsables de la prestations des services en cause, ni à la Chambre des communes ni dans les ministères concernés. Le Parlement a négligé de prévoir les fonds et l'autorité nécessaires pour assurer le maintien et l'amélioration de ses installations. Il est urgent de remédier à cette lacune.

27. **Nous proposons** que la responsabilité de la Colline parlementaire soit confiée à un nouveau fonctionnaire, appelé Intendant du Parlement, qui relèverait des deux Chambres.

28. À la Chambre des communes, l'Intendant relèverait, par l'intermédiaire du Président, du nouveau Bureau de la régie interne dont nous avons proposé la création dans notre premier rapport. Les terrains de la Colline parlementaire élargie, qui

central national symbol, would be administered by the Intendant. Funding would be provided to the Office of the Intendant for building, operations, maintenance and capital projects. The Intendant of Parliament would have the authority to request and pay for services. In addition, he or she could be Parliament's representative for planning to the National Capital Commission and the municipalities of Ottawa and Hull. In the end, Parliament would be responsible for its own environs.

Use of the Centre Block

29. During the course of its deliberations your Committee noted that the Department of Public Works had before it two reports concerning the physical conditions of the Centre Block of the Parliament Buildings. The first, completed in 1976 by the Mitchell Partnership of Consulting Engineers, draws attention to the need for major upgrading of the mechanical and electrical systems. These have not been significantly upgraded since the building was first occupied in 1919. The second report by the L.M. Architectural Group and Ogilvy and Hogg, Architects in Consortium, noted deterioration and the absence of an officially sanctioned Master Plan for the future of the Centre Block. The many changes occurring over the years have resulted not from the implementation of an official policy, but from pressure from slowly evolving new functional needs, the desire to introduce new technology into the buildings and abrupt change in government priorities. The recommendations contained in these reports, along with work required as a result of recommendations from the Dominion Fire Commissioner make this an appropriate time to examine the needs of Parliament and the use of the Centre Block.

30. The Centre Block was built to provide accommodation for the Senate and the House of Commons. After the fire in 1916, it was rebuilt, again with the principal purpose being the needs of the two Houses of Parliament. However, with the changing nature of government and the growth of the Ministry, the needs of Parliament have gradually fallen behind the needs of Ministers.

31. In 1976, the Advisory Commission on Parliamentary Accommodation (The Abbott Commission) recommended that the Centre Block be renovated and converted into a legislative building. "Every effort ... should be made to reduce the amount of space devoted to executive rather than legislative purposes." Because of the work which is required on the Centre Block simply to update its mechanical, electrical and fire protection services, your Committee has concluded that now is an ideal time for the House of Commons to make changes with regard to the Centre Block.

32. The Chamber should be a focus for Members. It is this Chamber in which Members were elected to serve. It should be not only an official meeting place for Members, but its environs should be a place where MPs can gather for work not directly related to the Chamber. Space should be provided for permanent Caucus Rooms. Ministers, in their capacity as Members of the House of Commons, should receive the same

constituent un important symbole national, seraient administrés par l'Intendant. Le bureau de l'Intendant recevrait des fonds pour assumer les dépenses de construction, d'exploitation, d'entretien et d'immobilisations qui seraient engagées. L'Intendant du Parlement serait autorisé à demander des services et à les payer. Il pourrait également représenter le Parlement auprès des services de planification de la Commission de la capitale nationale et des municipalités d'Ottawa et de Hull. Le Parlement assumerait ainsi la responsabilité de la Colline parlementaire.

Utilisation de l'édifice du Centre

29. Au cours de ses délibérations, le Comité a constaté que le ministère des Travaux publics avait reçu deux rapports sur l'état matériel de l'édifice du Centre. Le premier, préparé en 1976 par le bureau Mitchell Partnership of Consulting Engineers, souligne la nécessité d'apporter d'importantes améliorations aux installations mécaniques et électriques. Ceux-ci n'ont pas fait l'objet de véritables travaux de réfection depuis l'arrivée des premiers occupants en 1919. Le second, préparé par le bureau L.M. Architectural group and Ogilvy and Hogg, Architects in Consortium, souligne la détérioration de l'édifice du Centre et l'absence d'un plan directeur officiellement approuvé pour son aménagement futur. Les nombreux changements apportés à l'édifice au fil des ans ont résulté, non pas de l'application d'une politique officielle, mais de la nécessité de répondre au fur et à mesure aux nouveaux besoins opérationnels qui se faisaient sentir, de la volonté d'incorporer aux installations les nouveaux progrès technologiques et des revirements soudains des priorités gouvernementales. Les recommandations contenues dans ces deux rapports ainsi que celles formulées par le Commissaire des incendies font qu'il est opportun d'examiner les besoins du Parlement et l'utilisation de l'édifice du Centre.

30. L'édifice du Centre a d'abord été construit pour répondre aux besoins du Sénat et de la Chambre des communes. Après l'incendie de 1916, il a été reconstruit, encore une fois en vue de répondre principalement aux besoins des deux Chambres. Cependant, au fur et à mesure que la nature du gouvernement a évolué et que le nombre des ministres s'est accru, les besoins de ceux-ci l'ont emporté de plus en plus sur ceux du Parlement.

31. En 1976, la Commission consultative des locaux parlementaires (Commission Abbott) avait recommandé que l'édifice soit rénové et qu'il serve désormais à des fins législatives. «On devra essayer ... de réduire autant que possible la superficie réservée aux fonctions exécutives plutôt que celle réservée aux fonctions législatives.» Le Comité a conclu que l'ampleur des travaux nécessaires uniquement pour remettre en état les installations mécaniques et électriques et les dispositifs de prévention des incendies donnait à la Chambre des communes l'occasion idéale de modifier l'utilisation de l'édifice du Centre.

32. Les locaux de la Chambre des communes devraient être un point de rencontre pour les députés. C'est pour servir dans cette Chambre que les députés ont été élus. Au lieu de s'y réunir uniquement pour leurs délibérations officielles, les députés devraient pouvoir y poursuivre des activités non directement liées à leurs fonctions de législateurs. Des salles devraient être assignées en permanence aux caucus. Les locaux

type of accommodation as Private Members. We recognize the unique needs of the Prime Minister, the Leader of the Opposition, Party Leaders, House Leaders, and Whips, as did the Abbott Commission, but here too, we feel that excessive demands have been made on space in the Centre Block. At the same time we stress the need to have all Members feel that they are "at home" in the Centre Block. This will be accomplished, in part, by recognizing in fact that its primary purpose is to house the Parliament of Canada - it is a legislative building, not a ministry building.

33. The designation of the Centre Block as a legislative building, and the formulation of a master plan should address the urgent need for more and improved committee rooms as well as dedicated caucus rooms. There should be at least one new major committee room in the Centre Block designed to reflect the structure of the Chamber for use by the legislative committees which are recommended in the Committee's first report.

Members' Accommodation

34. There continues to be a shortage of space for Members, their immediate staff and the House of Commons generally. This needs to be addressed urgently. At present, 60 Members have less than the allotment of 790 square feet of office space. The Abbott Commission recommended that each Member of the House of Commons should have a minimum of 1,000 square feet. In addition, eight Members have had to accept office space in the Wellington Building, thereby being further removed from the House of Commons community. A solution is urgently needed.

35. Therefore **your Committee strongly and unanimously recommends** that the House of Commons be given custody of the building now occupied by the Department of Justice adjacent to the Confederation Building. It is architecturally compatible with the surrounding parliamentary precinct and will be easily integrated with permanent existing parliamentary services.

36. Your Committee urges the House to adopt and implement immediately the recommendations contained in this report. Further, pursuant to Standing Order 69(13), a comprehensive response to this report is requested for all recommendations not dealt with by the House.

37. A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 3 to 10 inclusive*) is tabled.

Respectfully submitted,

réservés aux ministres, en leur qualité de membres de la Chambre des communes, seraient les mêmes que ceux assignés aux simples députés. Nous reconnaissons, comme la Commission Abbott, que le Premier ministre, le chef de l'Opposition, les chefs de partis, les leaders des partis à la Chambre et les whips ont des besoins particuliers, mais nous estimons que l'édifice du Centre a été soumis à une utilisation excessive. Nous tenons, par ailleurs, à souligner que tous les députés doivent se sentir «chez eux» dans l'édifice du Centre. Pour cela il faudra reconnaître que sa première raison d'être est d'abriter le Parlement du Canada - c'est l'édifice du pouvoir législatif, et non celui du pouvoir exécutif.

33. L'aménagement futur de l'édifice du Centre à des fins législatives et la formulation d'un plan directeur devront tenir compte du besoin urgent de prévoir des salles de réunion plus nombreuses et plus convenables aussi bien pour les comités que pour les caucus. Il y aurait lieu d'y aménager au moins une grande salle dont la disposition refléterait la structure de la Chambre et qu'utiliseraient les comités législatifs dont nous avons proposé la création dans notre premier rapport.

Locaux pour les députés

34. La pénurie de locaux pour les députés, leur personnel et, de façon générale, la Chambre des communes continue à poser un problème aigu, auquel il est urgent de remédier. À l'heure actuelle, 60 députés ont des bureaux de dimensions inférieures aux 790 pieds carrés normalement prévus, et ce, alors que la Commission Abbot avait recommandé que chaque député dispose d'un bureau d'au moins 1 000 pieds carrés. En outre, huit députés ont dû être logés dans l'édifice Wellington, ce qui les éloigne encore davantage du centre d'activité de la Chambre des communes. Une solution s'impose d'urgence.

35. Par conséquent, **le Comité recommande fortement et à l'unanimité** que l'immeuble voisin de l'édifice de la Confédération actuellement occupé par le ministère de la Justice soit confié à la Chambre des communes. D'une part, cet immeuble est compatible avec l'architecture des édifices de la Colline parlementaire et, d'autre part, il pourra être facilement intégré à l'infrastructure parlementaire existante.

36. Le Comité exhorte la Chambre à entériner et à mettre en application immédiatement les recommandations contenues dans ce rapport. De plus, conformément au paragraphe 69(13) du Règlement, le Comité demande que toutes les recommandations non étudiées par la Chambre fassent l'objet d'une réponse globale.

37. Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 3 à 10 inclusivement*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président

JAMES A. McGRATH, P.C./c.p., M.P./député

Chairman

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 21, 1985
(26)

[Text]

The Special Committee on the Reform of the House of Commons met, *in camera*, at 3:41 o'clock p.m. this day, the Chairman, James A. McGrath, presiding.

Members of the Committee present: Lise Bourgault, Bill Blaikie, Albert Cooper, James A. McGrath, and André Ouellet.

In attendance: Jean Macpherson, Committee Clerk; John Holtby; Philip Laundry, Clerk Assistant; Bruce Carson, Research Officer; and Lucie Gratton, Procedural Clerk.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, December 5, 1984 relating to the Reform of the House of Commons (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, December 11, 1984, Issue No. 1*).

The Committee considered its draft report to the House.

It was agreed,—That the Committee concur in the Second Report to the House.

It was agreed,—That the Chairman be instructed to present the Second Report to the House.

It was agreed,—That, pursuant to Standing Order 69(13), the Committee request that the Government table a comprehensive response to its Report.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 21 MARS 1985
(26)

[Traduction]

Le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes se réunit à *huis clos*, ce jour à 15 h 41, sous la présidence de James A. McGrath (*président*).

Membres du Comité présents: Lise Bourgault, Bill Blaikie, Albert Cooper, James A. McGrath, André Ouellet.

Aussi présents: Jean Macpherson, greffier de Comité; John Holtby; Philip Laundry, greffier adjoint; Bruce Carson, attaché de recherche; Lucie Gratton, greffier de la procédure.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mercredi 5 décembre 1984 relatif à la réforme de la Chambre des communes (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 11 décembre 1984, fascicule n° 1*).

Le Comité étudie un projet de rapport à la Chambre.

Il est convenu,—Que le Comité adopte le deuxième rapport à la Chambre.

Il est convenu,—Que le président reçoive instruction de présenter le deuxième rapport à la Chambre.

Il est convenu,—Que, conformément à l'article 69(13) du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse détaillée à son rapport.

A 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

G.A. Sandy Birch

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 21, 1982

(28)

[Text]

The Special Committee on the Report of the House of Commons met in camera at 3:45 o'clock on this day, the Chairman, James A. McQuinn, presiding.

Members of the Committee present: Les Bourgeois, Bill Blaikie, Albert Cooper, James A. McQuinn, André Gauthier, Gauthier.

In attendance: Jean Macpherson, Committee Clerk; Joan Healy, Philip Lundy, Clerk Assistant; Bruce Carson, Research Officer, and Linda Gattner, Procedural Clerk.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Wednesday, December 2, 1981 relating to the Report of the House of Commons (The Minister of Procurement and Business dated Tuesday, December 11, 1981, issue No. 1).

The Committee considered its draft report to the House. It was agreed—that the Committee consent to the Second Report to the House.

It was agreed—that the Chairman be instructed to present the Second Report to the House.

It was agreed—that, pursuant to Standing Order 69(1)(3), the Committee request that the Government table a complete response to the Report.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCS-VERBAUX

LE JEUDI 21 MARS 1982

(28)

[Traduction]

Le Comité spécial sur le rapport de la Chambre des communes se réunit à huis clos ce jour à 15 h 45, sous la présidence de James A. McQuinn (président).

Membres du Comité présents: Les Bourgeois, Bill Blaikie, Albert Cooper, James A. McQuinn, André Gauthier.

À l'assistance: Jean Macpherson, greffier du Comité; Joan Healy, Philip Lundy, greffier adjoint; Bruce Carson, greffier de procédure; Linda Gattner, greffière de la procédure.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du mardi 2 décembre 1981 relatif à la réponse de la Chambre des communes (Rapport du ministre de l'Approvisionnement et des Affaires commerciales en date du mardi 11 décembre 1981, numéro 1).

Le Comité étudie un projet de rapport à la Chambre.

Il est convenu—Que le Comité accepte le deuxième rapport à la Chambre.

Il est convenu—Que le président soit instruit de présenter le deuxième rapport à la Chambre.

Il est convenu—Que, conformément à l'article 69(1)(3) du Règlement, la Chambre demande au gouvernement de déposer une réponse détaillée à son rapport.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
G.A. Sandy Birch
Clerk of the Committee

